



Séparation et indivision

Par **gautier078**, le **22/11/2020 à 14:24**

Bonjour à tous,

Avec mon ex-compagne, nous cherchons à obtenir quelques réponses concernant notre bien immobilier.

Nous avons acheté il y a 4 ans un appartement en indivision (66% pour moi, 33% pour elle). J'ai apporté personnellement 40 000€ dans cet achat (et elle 0).

Nous sommes désormais séparés, et je souhaiterais savoir comment cela va se dérouler ? Je crois comprendre qu'il doit falloir faire évaluer notre bien. Cela nous donnera une valeur, et nous déduirons ce qu'il reste à rembourser à la banque.

L'essentielle question est : la différence est ce que nous devons nous partager... ? Hors, ayant apporté 100% de l'apport au départ, vais-je récupérer automatiquement cette somme ? Exemple : l'appartement vaut aujourd'hui 200 000€. Il reste 100 000€ à rembourser à la banque :

La différence (100 000€) se répartit comment ? (40 000 pour moi, et les 60 000 restant avec l'indivision, ou bien les 100 000 restant se répartissent avec l'indivision (66/33) ?)

Cela pourrait changer pas mal de choses car je souhaite conserver notre bien...

Pour information, nous ne sommes ni pacsés, ni mariés.

Merci par avance de votre aide et de vos réponses
gautier078